

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Simon Brasseur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ca0cbddc3d0b9ac623d85a21>

Date d'obtention : 2021-11-24 14:30:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre les versions des victimes et des personnes impliquées. Ensuite déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant. Si oui, rencontrer l'instigateur pour l'informer de la situation et lui confisquer son cellulaire. S'il s'agit d'un acte malveillant, rencontrer l'instigateur et lui confisquer le cellulaire. Lors de la rencontre Sexto avec le service de police, il devra effacer les images et le policier va le conscientiser sur une récidive.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut faire les étapes une par une pour recueillir les informations à l'aide de l'aide mémoire. Ensuite, suivre l'aide mémoire et s'y référer au besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire des personnes impliquées.